

Compréhension des écrits

► Répondez aux questions en cochant la bonne réponse ou en écrivant l'information demandée.

| Comprendre un texte informatif |

Le droit de vote dès 16 ans ?
Oui, l'émancipation citoyenne des jeunes est nécessaire.



Le débat sur la pré-majorité, lancé par la ministre de la Famille, donne l'occasion à la classe politique de dire à sa jeunesse : « la France vous fait confiance, engagez-vous ! » [...]

Les énergies sont là et ne demandent qu'à être libérées. Depuis une décennie, les jeunes citoyens peuvent se présenter aux élections locales dès 18 ans. Tous les jours, en France, de (très) jeunes élus **prouvent** leurs compétences et leur dévouement. Engagés bien avant leur majorité dans l'associatif et/ou le politique, ils sont l'exemple même que cette génération voit 18 ans comme une limite complètement **obsolète**. Au-delà de ces élus **précoces**, cohabitent d'un côté les engagés qui fournissent des bras aux mouvements jeunes des partis, et de l'autre les intéressés qui répètent les discours entendus en plus au moins hauts lieux. Entre les deux, végète⁽¹⁾ une large majorité qui ne se sent plus autant concernée par la politique que ses parents. Dans le même temps pourtant, la **précocité** des comportements de consommateurs de la nouvelle génération touche aussi les opinions et des idées. En effet, même si les partis politiques traditionnels ne ciblent plus la jeunesse au travers d'idées fortes et novatrices, les énergies sont là et ne demandent plus qu'à être libérées.

Un apprentissage de la démocratie sur le tas⁽²⁾

En Allemagne comme en Europe du Nord, la jeunesse fait l'apprentissage de la démocratie à l'école **via** une instruction civique de qualité qui n'a pas peur d'enseigner l'économique, le sociologique et surtout le droit. Un parcours de citoyenneté qui débute parfois dès le primaire !

En France, [...] la jeunesse fait l'apprentissage de la démocratie sur le tas. Et même si elle ne pense pas toujours dans le bon sens – qui pourrait se vanter de toujours bien penser ? – tous les jeunes de France réfléchissent à leur avenir en tant qu'individus mais aussi en tant que société.

Des conseils de la jeunesse existent **ça et là**, mais soyons **lucides** : à l'heure où les conflits intergénérationnels **émergent**, il est du devoir de la génération sortante de créer des outils de confiance. [...] C'est en intégrant pleinement la jeunesse au débat politique par l'acquisition d'une pré-majorité à 16 ans que l'on pourra faire émerger de facto une jeunesse de citoyens.

À 16 ans, un jeune est mentalement formé pour s'insérer dans la société

[...] L'aboutissement de la scolarité obligatoire fut placé à 16 ans selon l'idée qu'à 16 printemps, un jeune est mentalement formé pour s'insérer dans la société. Les droits de vote et d'**éligibilité**

(1) **Végéter** : vivre dans l'inaction

(2) **Sur le tas** : expression qui signifie « en apprenant par soi-même, sans formation préalable »

aux élections locales sont la matérialisation de cet aboutissement de la société obligatoire. Que de cynisme chez ceux qui considèrent les jeunes de 16 ans incapables de penser par eux-mêmes, là-même où réside l'objet principal de l'Éducation nationale ! L'émancipation citoyenne de nos jeunes, qui proviendra de la confiance dans la jeunesse placée dans cette nécessaire reconnaissance d'une maturité citoyenne à 16 ans, ne manquera pas de libérer des énergies dont le pays a bien besoin. Les externalités positives sont nombreuses : de citoyen à acteur de la société ou acteur économique, il n'y a qu'un pas. Le chef de l'État tient là l'occasion de prouver son engagement de campagne, en faisant de la jeunesse une réelle priorité.

*D'après leplus.nouvelobs.com
sujet donné, mai 2013*

| Questions d'examen |

1 Quelle est l'idée principale développée dans cet article ? **1 point**

- À 16 ans, les jeunes sont prêts à participer à la vie citoyenne.
- Les jeunes doivent pouvoir être élus dès 18 ans aux élections locales.
- La plupart des jeunes ne se sentent pas du tout concernés par la politique.

2 Quelle est la fonction de cet article ? **1 point**

- Informer sur un débat de société.
- Expliquer une situation aux spécialistes.
- Faire le point sur ce qui se passe en Europe.

3 Vrai ou faux ? Cochez la bonne réponse et recopiez la phrase ou la partie du texte qui justifie votre réponse. **4.5 points**

vrai faux

a. Le débat en France porte sur la possibilité d'abaisser, pour les élections locales, l'âge à partir duquel on peut voter et être élu.

Justification:

.....

.....

b. En France, la plupart des jeunes s'intéressent à la politique.

Justification:

.....

c. Selon le journaliste, les partis politiques ne s'adressent pas vraiment aux jeunes.

Justification:

4 Quel choix ont fait les gouvernements d'Europe du Nord pour éduquer les jeunes à la démocratie et à la citoyenneté ? **1 point**

.....

- 5 Selon le journaliste, quelle serait la signification symbolique de l'acte de donner le droit de vote à 16 ans ? 1 point
- Éduquer très tôt les jeunes à la citoyenneté.
- Montrer que le pays fait confiance à la jeunesse.
- Dire aux jeunes qu'ils doivent s'engager en politique.
- 6 Selon le journaliste, quelle est la relation entre l'âge de la fin de la scolarité obligatoire et l'âge du droit de vote ? 1 point
-
-
- 7 Selon le journaliste, l'impact du droit de vote à 16 ans serait-il positif ou négatif chez les jeunes ? Justifiez votre réponse. 1.5 point
-
- 8 Dans ce contexte, comment comprenez-vous l'expression « *L'émancipation citoyenne des jeunes* » ? 2 points
-

- ▶ Répondez aux questions en cochant la bonne réponse ou en écrivant l'information demandée.

12 points

| Comprendre un texte argumentatif |

Qui sont les « décrocheurs » ?

Ce sont des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ni **qualification**. Ils ont abandonné les bancs de l'école à la fin de la scolarité obligatoire – à 16 ans – et n'ont pas de diplôme du **second cycle**. Au mieux, ils ont un Brevet. Selon le ministre de l'Éducation nationale, Luc Chatel, 223 000 lycéens sont sortis du système éducatif sans diplôme entre juin et octobre 2011. Les « décrocheurs » sont majoritairement issus de milieux défavorisés, tant économiquement que culturellement.

Est-ce un phénomène récent ?

Depuis les années 1970, de nets progrès ont été constatés en termes de scolarisation. Ainsi, au sein d'une génération, la part des élèves **déscolarisés** de manière **précoce** a fortement diminué entre 1975 et 2005, passant de 25 % à 6 %. Mais depuis 2005, la situation ne s'améliore plus et on constate même une légère augmentation.

Quelles solutions ont été envisagées ?

En 2009, le président de la République, Nicolas Sarkozy, avait élevé la lutte contre le décrochage scolaire au rang de priorité nationale. Il avait alors lancé le plan « Agir pour la jeunesse ». Depuis, 100 plates-formes locales dans 10 régions ont été mises en place afin de repérer plus rapidement les jeunes **en situation de décrochage** et de leur proposer une solution : apprentissage, formation, école de la deuxième chance... 16 établissements de **réinsertion scolaire** (ERS) ont permis d'accueillir 152 élèves depuis la rentrée 2010. Ces internats ont pour objectif de **réinsérer** les élèves au bout d'un an dans le système classique. Ils viennent compléter les dizaines de lycées dits alternatifs, tels les micro-lycées, **lycées autogérés** ou **collèges expérimentaux**. Ces structures scolaires de petite taille

(80 à 100 élèves) permettent aux élèves déscolarisés de reprendre les études. Les adolescents sont bien encadrés. Chaque professeur est le « référent » de deux ou trois lycéens. L'Académie de Créteil compte par exemple trois micro-lycées. Dans celui de La Courneuve (Seine Saint-Denis), le taux de réussite au bac 2011 a atteint 78 %, un score plus qu'honorable dans ce département. Les écoles de la deuxième chance, quant à elles, idée défendue par Édith Cresson et adoptée par la Commission européenne en 1995, ont des résultats très satisfaisants: le taux de sortie « positive », soit vers une formation qualifiante soit vers l'emploi, atteint 64%. Depuis octobre 2010, le gouvernement a également mis en place un dispositif d'échange de données entre l'ensemble des services de l'État et les acteurs de la formation initiale et de l'insertion. Ainsi, le nombre des élèves en situation de décrochage peut être précisément évalué. La lutte contre l'absentéisme a, elle aussi, été accentuée. La loi du 28 septembre 2010 renforce les moyens d'action des responsables de l'Éducation en cas d'absences répétées. L'absentéisme fait souvent partie des premiers indices du décrochage.

Quels sont les résultats ?

Selon certaines voix critiques, ces initiatives (micro lycées, ERS, école de la deuxième chance) concernent peu de personnes et sont très onéreuses. Selon l'Afev (Association de la fondation étudiante pour la ville), il faut proposer des solutions globales pour prévenir le décrochage. L'association estime que ce phénomène est lié à l'échec scolaire. Pour elle, l'école ne doit plus être synonyme de « souffrance » (l'Afev prône la suppression des notes), le collège doit être repensé comme le « prolongement de l'école primaire », et la filière professionnelle revalorisée. D'autres acteurs soulignent l'incohérence de certaines mesures prises par le gouvernement. Ainsi, la Fespi (Fédération des établissements scolaires publics innovants) dénonce la suppression de postes dans plusieurs lycées qui remet en cause le fonctionnement expérimental de ces établissements.

Marina Rafenberg, www.lexpress.fr

| Questions d'examen |

1 Quel titre reflète le mieux cet article ?

1 point

- « Déscolarisation », un phénomène récent.
- Éducation : comment aider les « décrocheurs » ?
- Priorité dans la lutte contre l'absentéisme scolaire.

2 De quel phénomène nous informe l'auteur de cet article ?

1 point

3 Quel est le but de l'auteur de cet article ?

1 point

- Montrer qu'il existe des solutions efficaces pour lutter contre le « décrochage ».
- Souligner l'importance du problème et donner des exemples d'initiatives prises pour enrayer ce phénomène.
- Montrer que tout ce qui a été entrepris pour lutter contre ce phénomène a été voué à l'échec.

4 Quel est le ton de l'auteur ?

1 point

- Neutre.
- Alarmant.
- Critique.

5 **Vrai ou faux ?** Cochez la bonne réponse et recopiez la phrase ou la partie du texte qui justifie votre réponse.

4 points

vrai faux

a. La plupart des jeunes ayant abandonné l'école à l'âge de 16 ans sont d'origine sociale modeste.

Justification :

b. Le phénomène de la « déscolarisation » est en nette diminution ces dernières années.

Justification :

c. On peut, désormais, estimer avec précision le nombre de jeunes qui « décrochent ».

Justification :

d. Ceux qui s'opposent aux actions menées pour lutter contre l'absentéisme scolaire considèrent qu'elles coûtent trop cher.

Justification :

6 **Les solutions envisagées pour lutter contre le « décrochage »...**

1 point

- n'ont eu aucun effet sur la majorité des élèves déscolarisés.
- ont été plutôt efficaces mais ne concernent qu'un petit nombre d'élèves en situation de décrochage.
- permettent à une large majorité d'élèves déscolarisés de reprendre l'école.

7 **Quelles sont les solutions proposées par l'Afev (Association de fondation étudiante pour la ville) pour lutter contre le décrochage ? Répondez avec vos propres mots.**

1.5 point

.....

8 **Reformulez la phrase du texte : « Les "décrocheurs" sont majoritairement issus de milieux défavorisés, tant économiquement que culturellement ».**

1.5 point

.....

Production écrite

25 points

Sujet :

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) pose le problème du changement climatique et incite les jeunes à agir : « La terre se réchauffe par la faute de l'homme et la survie de l'espèce humaine est en péril ». Vous vous sentez concerné(e) et vous êtes chargé(e) dans le blog de votre collège d'analyser les causes, les conséquences de ce phénomène et d'exprimer votre opinion sur les moyens d'agir dans la vie quotidienne.